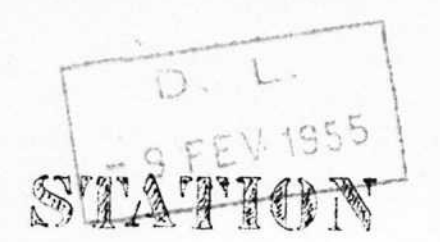
Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX



BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC - ROUSSILLON
MONTPELLIER - I6, rue de la République - Tél. 72.58.72

--- 3ème Année ---------------- N° 3 ------------ 7 Février I955

1° Edition régionale: N° 1

AVERTISSEMENT — Zones I et II (A.B.C.)

MONILIA DE L'ABRICOTIER

Dans diverses situations les boutons floraux ont dépassé le stade B (voir tableau de floraison reproduit en supplément). Les attaques de la maladie devenant possibles dès la prochaine chute de pluie, nous recommandons d'effectuer un traitement minutieux des abricotiers avec :

- Bouillie bordelaise à 2% (légèrement alcaline)
- Sulfate basique de cuivre (aux doses prescrites
- Oxyde cuivreux (par les
- Oxychlorure de cuivre (fabricants

Le traitement sera répété au plus tard lorsque les fleurs auront atteint le stade D en cas de pluie.

INFORMATIONS

CLOQUE et CORYNEUM — Zones I - II(A.B.C.)- III (A.B.)

Si le traitement préconisé dans le Bulletin n° 1 n'a pu être réalisé sur les arbres à noyaux ou s'il a été lavé par des pluies abondantes, il convient de réaliser d'urgence un traitement soigné à l'aide d'une des bouillies cupriques indiquées pour la prévention du Monilia.

Pulvériser soigneusement les rameaux en particulier sur les pêchers J.H Hale, Elberta, Ch. Ingouf, Alexander.

VESPERE — Zones I et II A

Ce parasite de la vigne fréquent en Roussillon peut être combattu par l'application d'H.C.H. ou de Lindane. Traiter toute la surface du vignoblepar poudrage de petites parcelles; labourer (biner autour des ceps) pour enfouir le produit.

Au moment d'effectuer une plantation, mélanger l'insecticide à la terre qui servira à reboucher le trou des racines.

MALADIES DES PLANTS MARAICHERS

Des maladies de jeunes plants maraîchers sont observées dans toute la zone méridionale touchée par les pluies surabondantes de fin janvier. Plusieurs maladies cryptogamiques sont responsables de ces dégâts qui peuvent être évités par la désinfection des semences et le traitement des plants avant repiquage, avec des produits cupriques ou de synthèse.

P73

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
P. BERVILLE

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,
L.L. TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue dela République Montpellier. Le Gérant : R.BERTRAND. Autor. du 23/I/53.